



Projet d'Initiative Citoyenne

Sigle : PIC



Projet d'Initiative Citoyenne, c'est quoi ?

Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) est une aide financière de la Région.



Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) est géré par une association pour aider les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le PIC finance des **micro-projets** permettant de mieux vivre ensemble et de renforcer la citoyenneté au sein des quartiers.

Les quartiers prioritaires concernés sont définis par l'État dans une liste nommée « Engagements Quartiers 2030 ».

Je trouve la liste des quartiers prioritaires en cliquant ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>



Je peux demander cette aide si :

Je suis une association locale qui intervient pour les habitants des quartiers prioritaires.



Ma démarche s'inscrit dans les objectifs du contrat de ville de mon territoire.

Je finance un ou des **micro-projets** portés par un collectif d'habitants ou une association locale des Hauts-de-France.



Exemples de micro-projets pouvant être accompagnés grâce à un projet d'initiative citoyenne :

- Découverte du patrimoine local ou régional (monument, nature, musée...)
- Organisation d'une fête de quartier (fête des voisins, fête de la musique, tournoi sportif l...)
- Organisation d'une journée nettoyage de la nature
- Initiation à la peinture, organisation d'un thé dansant, de récital de conte pour enfants ou d'un concert...



La commune ou le groupement de communes du quartier concerné finance une partie du budget d'un projet d'initiative citoyenne.

Comment réaliser mon projet ?

❖ Je suis une association qui souhaite porter un projet d'initiative citoyenne

⇒ Je prends contact avec le référent du Service Cohésion Sociale et Urbaine à la Région

Appeler ou envoyer un message :

- Yannick SERPAUD Responsable du Service Cohésion Sociale et Urbaine à la Région
yannick.serpaud@hautsdefrance.fr
03 74 27 17 42

❖ Je suis une association ou un collectif d'habitants qui souhaite avoir une aide pour un micro-projet

⇒ Je prends contact avec un groupement de communes pour plus d'information et connaître l'association qui gère un projet d'initiative citoyenne

OU

⇒ Je prends contact avec le référent du Service Cohésion Sociale et Urbaine à la Région

Comment demander l'aide ?

Si j'ai besoin d'aide ou d'informations, je clique ici :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif723>